



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 15ème législature

Stratégie de sortie du confinement dans l'éducation nationale en outre-mer  
Question au Gouvernement n° 2888

### Texte de la question

#### STRATÉGIE DE SORTIE DU CONFINEMENT DANS L'ÉDUCATION NATIONALE EN OUTRE-MER

**M. le président.** La parole est à M. Jean-Paul Lecoq.

**M. Jean-Paul Lecoq.** Je pose cette question au nom des députés ultramarins du groupe GDR.

Le confinement précoce dans les outre-mer a permis de freiner la propagation du Covid-19, et selon le Premier ministre, l'épidémie « semble sous contrôle ». Mais la situation reste fragile, et la vigilance est d'autant plus de mise que, dans son avis du 8 avril, le conseil scientifique n'a pas écarté les risques d'aggravation.

C'est pourquoi les députés ultramarins du groupe GDR sont particulièrement attentifs à ce que la réouverture des établissements scolaires remplisse les conditions indispensables pour protéger les enfants, les personnels et les parents et, au bout du compte, empêcher la constitution de chaînes de transmission du virus.

Outre la garantie que les gestes barrières pourront bien être respectés aux abords et à l'intérieur des écoles, nos collègues interrogent le Gouvernement sur l'accès de tous aux masques de protection, sur les structures d'isolement des personnes testées positives, sur les capacités hospitalières en réanimation. Ils souhaitent aussi savoir si le dépistage, clé de voûte du dispositif de lutte contre cette épidémie, sera appliqué rapidement et de façon massive dans leurs territoires.

L'éloignement géographique, la fréquence des comorbidités, l'épidémie de dengue à La Réunion et en Guyane, les coupures d'eau en Martinique affectent évidemment ces questions d'un coefficient d'urgence et de gravité. L'entrée dans le processus de déconfinement dépendra des réponses apportées d'ici le 11 mai.

Mais, partageant l'objectif de conjuguer sécurité sanitaire et égalité des chances, nos collègues souhaitent voir d'ores et déjà annulées les suppressions de postes prévues dans leurs académies pour 2020. L'indice de position sociale, établi par le ministère de l'éducation nationale à partir de la profession des parents, et que la crise épidémique a dû encore dégrader, plaide aussi dans ce sens et même très probablement pour la création de postes.

**M. le président.** La parole est à M. le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse.

**M. Jean-Michel Blanquer, ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse.** S'agissant du déconfinement outre-mer en matière scolaire, nous sommes en train d'élaborer des hypothèses avec les associations d'élus. L'un des points majeurs soulignés par le Président de la République, comme par le Premier ministre dimanche dernier, c'est que nous devons être capables d'instaurer une différenciation territoriale : l'analyse de l'épidémie territoire par territoire peut jouer sur notre manière de concevoir le déconfinement.

L'impact du confinement sur l'aggravation des différences sociales est plus grand outre-mer : le décrochage

scolaire y atteint 15 % à 25 %, contre 4 % en métropole. Il est important de garder ces chiffres à l'esprit, et d'organiser un déconfinement de la façon la plus volontariste possible pour mettre fin à ces problèmes d'accroissement des inégalités.

En ce qui concerne la préparation de la rentrée, des postes seront créés, vous le savez, à Mayotte et en Guyane, pour des raisons démographiques ; ces départements figurent même parmi les mieux dotés en nouveaux postes. À La Réunion, des postes seront également créés. En Martinique et en Guadeloupe, la situation est différente, mais dès avant le début de la crise, nous avons retravaillé la carte scolaire : ce seront, à la rentrée prochaine, les départements qui auront le meilleur taux d'encadrement de France.

Bien entendu, nous tiendrons compte des conséquences de la crise dans la préparation de la rentrée, puisqu'il faut aller chercher les élèves les plus en difficulté. Je tiens à vous rassurer : je porte la plus grande attention à la situation des outre-mer.

## Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Paul Lecoq](#)

**Circonscription :** Seine-Maritime (8<sup>e</sup> circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

**Type de question :** Question au Gouvernement

**Numéro de la question :** 2888

**Rubrique :** Outre-mer

**Ministère interrogé :** Éducation nationale

**Ministère attributaire :** Éducation nationale

## Date(s) clée(s)

**Question publiée au JO le :** [22 avril 2020](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du [22 avril 2020](#)